



Société Anonyme au capital de 68 000 000 dinars divisé en 6 800 000 actions de nominal 10 dinars
Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Anney, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Identifiant Unique : 0577975B
Tel : 71 861 861 – Fax : 71 860 921 / 71 860 835

ABC Tunisie est notée AA+ (tun) à long terme avec perspective stable et F1+ (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 6 janvier 2020

Note d'opération

Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

« ABC TUNISIE 2020-1 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 25 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt sera réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	11,00% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,50% et/ou TMM+3,25%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

La présente émission de ABC Tunisie a reçu la note AA+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21 février 2020

Visa n° 20/1039 du 26 MARS 2020 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Moez KRICHENE
Directeur Financier de ABC TUNISIE
Tél : 71 861 861 - Fax : 71 860 921
E-mail : moez.krichene@bank-abc.com

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré auprès du CMF en date du 10 mars 2020 sous le n° 20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisé sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Anney, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.



Mars 2020

SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 »	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsables de la note d'opération	6
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	7
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	8
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	8
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5. But de l'émission	9
2.2. Caractéristiques des titres émis	9
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	10
2.2.4. Date de règlement	10
2.2.5. Taux d'intérêt	10
2.2.6. Intérêts	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	11
2.2.8. Prix de remboursement	15
2.2.9. Paiement	15
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	15
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	16
2.2.12. Garantie	16
2.2.13. Notation de la banque	16
2.2.14. Notation de l'emprunt	16
2.2.15. Mode de placement	19
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	19
2.2.17. Fiscalité des titres	19
2.3. Renseignements généraux	19
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	19
2.3.2. Marché des titres	20
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing	20
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige	20
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	20
2.4. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « ABC Tunisie 2018-01 »	20
Bulletin de souscription	21

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2020-1 »

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 25 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : 11,00% et/ou TMM+2,75% brut l'an pour une durée de 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% et/ou TMM+3,25% brut l'an pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

- **Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2020-1 ».
- **Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 25 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs et du montant collecté.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés selon leurs catégories :
 - Catégorie A : 11,00% et/ou TMM+2,75% ;
 - Catégorie B : 11,50% et/ou TMM+3,25%.
- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
- **Durée de vie moyenne :**
 - 3 ans pour la catégorie A ;
 - 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration (taux fixe) :**
 - 2,632 années pour la catégorie A ;
 - 4,003 années pour la catégorie B.
- **Marge actuarielle (taux variable) :**
 - 2,75% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A ;
 - 3,25% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :**
 - 11,00% l'an pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance ;
 - 11,50% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :**
 - Catégorie A : Amortissement annuel constant pour un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation, commençant à la première année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/ 2025**.
 - Catégorie B : Amortissement annuel constant pour un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation, commençant à la troisième année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/ 2027**.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de la banque** : Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :
 - la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
 - sa note à court terme à F1+ (tun).
- **Notation de l'emprunt** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « **ABC Tunisie 2020-1** » est AA+ (tun) en date du 21/02/2020.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ABC Tunisie 2020-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Le Directeur Général de ABC Tunisie

Monsieur Ali KOOLI



1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« À notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général de ABC Tunisie

Monsieur Ali KOOLI



1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Walid SAIBI



1.4 Responsable de l'information :

Mr Moez KRICHENE
 Directeur Financier de ABC Tunisie
 ABC Building, Rue du Lac d'Annecy
 Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, Tunisie
 Tél : +216 71 861 861
 Fax : +216 71 860 921
 Email : moez.krichene@bank-abc.com

La notice légale est publiée au JORT n° ...33... du 19/05/2020

« En raison de la non disponibilité des services de publications légales, suite aux décisions gouvernementales de confinement sanitaire en vigueur à la date d'octroi du visa, la société émettrice s'engage à publier la notice légale relative à l'émission de l'emprunt objet de la présente note d'opération dès la reprise de l'activité des dits services ».

 **Conseil du Marché Financier**
 Visa n° 20/1039 du 26 MARS 2020
 Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
 Le Président du Conseil du Marché Financier

 Signé: Salah ESSAYE



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• **Montant de l'emprunt** : L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt** : Le produit brut du présent emprunt est de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 25 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement ⁽¹⁾ s'élèveraient à 0,80% du montant soit 160 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 13 500 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 27 500 DT HT ⁽²⁾ et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 37 060 DT HT ⁽³⁾, soit un total de frais approximatifs de 238 060 DT et un produit net de l'emprunt de 19 761 940 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	20 000 000	100,000
Frais généraux ⁽¹⁾	238 060	1,190
Produit net	19 761 940	98,810

⁽¹⁾ Les produits brut et net de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 25 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la présente note d'opération interviendront au premier trimestre 2020.

⁽³⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A), 1/4 à taux fixe (catégorie B) et 1/4 à taux variable (catégorie B).

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5- But de l'émission :

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord de ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse.

2.2.2- Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5- Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

2.2.6- Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Le montant total des intérêts serait de 6 600 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A au taux fixe de 11,00%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,75%), le montant des intérêts s'élèverait à 6 348 600 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,581% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de mars 2019 au mois de février 2020, soit 7,831% majorée de 2,75%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 11 500 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 11,50%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,25%), le montant des intérêts s'élèverait à 11 081 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 11,081% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de mars 2019 au mois de février 2020, soit 7,831% majorée de 3,25%, à titre indicatif).

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT).

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,75% (soit la moyenne du TMM+2,75%) pour la catégorie A et de 3,25% (soit la moyenne du TMM +3,25%) pour la catégorie B.

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de mars 2019 au mois de février 2020) soit 7,831% majorée d'une marge de 2,75%, soit 10,581% pour la catégorie A et majorée d'une marge de 3,25%, soit 11,081% pour la catégorie B. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations** : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : **22/06/2020**
- **Date du premier remboursement de capital** :
 - le **22/06/2021** pour la catégorie A
 - le **22/06/2023** pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts** : **22/06/2021** pour les différentes catégories.
- **Date de la dernière échéance** :
 - le **22/06/2025** pour la catégorie A
 - le **22/06/2027** pour la catégorie B
- **Taux d'intérêt nominal** :
 - **Pour la catégorie A** : Fixe de 11,00% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,75%), soit 10,581%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2019 au mois de février 2020 majorée de 2,75% (à titre indicatif).
 - **Pour la catégorie B** : Fixe de 11,50% brut l'an et/ou Variable (TMM +3,25%), soit 11,081%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2019 au mois de février 2020 majorée de 3,25% (à titre indicatif).

- **Amortissement :**

- **Pour la catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.
- **Pour la catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.

- **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

- **Évolution du TMM durant les cinq dernières années :**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	4,89	4,25	4,26	5,53	7,24	7,81
Février	4,8	4,22	4,29	5,61	7,28	7,84
Mars	4,82	4,2	4,29	6,04	7,9	
Avril	4,8	4,24	4,41	6,5	7,86	
Mai	4,77	4,25	4,83	6,39	7,83	
Juin	4,8	4,21	4,94	6,72	7,83	
Juillet	4,78	4,32	5,15	7,25	7,83	
Août	4,75	4,2	5,19	7,25	7,83	
Septembre	4,77	4,26	5,22	7,29	7,82	
Octobre	4,75	4,33	5,23	7,27	7,81	
Novembre	4,3	4,23	5,23	7,25	7,8	
Décembre	4,28	4,26	5,23	7,24	7,81	

Source : BCT

2.2.7.1- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,75% (10,581%* à titre indicatif)

(en dinars)					
Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	20 000 000				
2021		4 000 000	16 000 000	2 116 200	6 116 200
2022		4 000 000	12 000 000	1 692 960	5 692 960
2023		4 000 000	8 000 000	1 269 720	5 269 720
2024		4 000 000	4 000 000	846 480	4 846 480
2025		4 000 000	-	423 240	4 423 240
Totaux		20 000 000		6 348 600	26 348 600

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2019 au mois de février 2020, majorée de 2,75%.

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,75% (10,581% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	100,000				
2021		20,000	80,000	10,581	30,581
2022		20,000	60,000	8,465	28,465
2023		20,000	40,000	6,349	26,349
2024		20,000	20,000	4,232	24,232
2025		20,000	-	2,116	22,116
Totaux		100,000		31,743	131,743

2.2.7.2- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 11,00%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	20 000 000				
2021		4 000 000	16 000 000	2 200 000	6 200 000
2022		4 000 000	12 000 000	1 760 000	5 760 000
2023		4 000 000	8 000 000	1 320 000	5 320 000
2024		4 000 000	4 000 000	880 000	4 880 000
2025		4 000 000	-	440 000	4 440 000
Totaux		20 000 000		6 600 000	26 600 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 11,00%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	100,000				
2021		20,000	80,000	11,000	31,000
2022		20,000	60,000	8,800	28,800
2023		20,000	40,000	6,600	26,600
2024		20,000	20,000	4,400	24,400
2025		20,000	-	2,200	22,200
Totaux		100,000		33,000	133,000

2.2.7.3- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B au taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +3,25% (11,081%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	20 000 000				
2021		-	20 000 000	2 216 200	2 216 200
2022		-	20 000 000	2 216 200	2 216 200
2023		4 000 000	16 000 000	2 216 200	6 216 200
2024		4 000 000	12 000 000	1 772 960	5 772 960
2025		4 000 000	8 000 000	1 329 720	5 329 720
2026		4 000 000	4 000 000	886 480	4 886 480
2027		4 000 000	-	443 240	4 443 240
Totaux		20 000 000		11 081 000	31 081 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +3,25% (11,081%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	100,000				
2021		-	100,000	11,081	11,081
2022		-	100,000	11,081	11,081
2023		20,000	80,000	11,081	31,081
2024		20,000	60,000	8,865	28,865
2025		20,000	40,000	6,649	26,649
2026		20,000	20,000	4,432	24,432
2027		20,000	-	2,216	22,216
Totaux		100,000		55,405	155,405

2.2.7.4- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B au taux fixe:

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 11,50%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	20 000 000				
2021		-	20 000 000	2 300 000	2 300 000
2022		-	20 000 000	2 300 000	2 300 000
2023		4 000 000	16 000 000	2 300 000	6 300 000
2024		4 000 000	12 000 000	1 840 000	5 840 000
2025		4 000 000	8 000 000	1 380 000	5 380 000
2026		4 000 000	4 000 000	920 000	4 920 000
2027		4 000 000	-	460 000	4 460 000
Totaux		20 000 000		11 500 000	31 500 000

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2019 au mois de février 2020, majorée de 3,25%.

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 11,50%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2020	100,000				
2021		-	100,000	11,500	11,500
2022		-	100,000	11,500	11,500
2023		20,000	80,000	11,500	31,500
2024		20,000	60,000	9,200	29,200
2025		20,000	40,000	6,900	26,900
2026		20,000	20,000	4,600	24,600
2027		20,000	-	2,300	22,300
Totaux		100,000		57,500	157,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars.

ABC Tunisie s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font

ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ABC TUNISIE 2020-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A
- **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration est de :

- **2,632 années** pour la catégorie A
- **4,003 années** pour la catégorie B.

2.2.12- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.2.13- Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à **AA+ (tun)** avec perspective stable et;
- sa note à court terme à **F1+ (tun)**.

2.2.14- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **AA+ (tun)** à l'emprunt « **ABC Tunisie 2020-1** » en date du 21/02/2020.

FitchRatings

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 21 février 2020

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Banking Corporation Tunisie
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»
Montant	:	20 000 000 à 25 000 000 dinars répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	11,00% et/ou TMM+2,75% l'an
Taux Nominal (B)	:	11,50% et/ou TMM+3,25% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	AA+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch Ratings

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

2.2.15- Mode de placement :

L'emprunt obligataire « **ABC Tunisie 2020-1** » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.16- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du Code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1-Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **ABC TUNISIE 2020-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2.4. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « ABC Tunisie 2018-01 » :

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	5	66 500	6 650 000	33,25%
FCP	5	15 000	1 500 000	7,50%
Personnes morales	2	6 021	602 100	3,01%
Personnes physiques	13	5 479	547 900	2,74%
Banques	2	87 000	8 700 000	43,50%
SICAR	1	10 000	1 000 000	5,00%
Autres	1	10 000	1 000 000	5,00%
Total		200 000	20 000 000	100,00%



ABC TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 68 000 000 de dinars divisé en 6 800 000 actions de 10 dinars chacune
Siège Social: ABC Building Rue du Lac d'Anney, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0577975B

Objet social : Effectuer toute opération bancaire, toutes opérations connexes aux opérations de banque et toutes prises de participation, et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2020-1 »

d'un montant de 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 25 000 000 de dinars,
Émis par appel public à l'épargne

L'emprunt est reparti en 2 catégories A et B comme suit:

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	11,00% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,50% et/ou TMM+3,25%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019

Délibération du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 16 mars 2020

Visa du Conseil du Marché Financier N° 20/1039 du 26 MARS 2020

Notice légale publiée au JORI N° 33 du 19/05/2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom Mme Mlle M
 Nationalité _____ Pièce d'identité (1) CIN Carte de séjour Passeport
 N° _____ Délivre le _____
 Profession/activité _____ Code postal _____ Pays _____ Tel _____
 Adresse _____

Agissant pour le compte (1) De moi-même
 Du mandat en qualité de Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du _____ et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique (1) Mme Mlle M
 Nom & Prénom _____
 Pièce d'identité (1) CIN Carte de séjour Passeport
 N° _____ Délivre le _____

Personne Morale

Raison sociale _____
Identifiant Unique _____

Profession/activité : _____ Code postale _____ Pays _____ Tel _____
 Adresse _____

Je déclare (ons) souscrire à (2)

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 11,00%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,75%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,25%, durée 7 ans dont 2 années de grâce

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 22/06/2020 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 22 juin de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 22/06/2020 et sont remboursables.

Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1,5% de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;

Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1,5% de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020-1 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) :

- En espèces
- Par chèque n° _____ tiré sur _____ Agence _____
- Par virement en date du _____ effectuée sur mon (notre) compte n° _____ ouvert chez _____ agence _____

La somme de (en toutes lettres) _____ représentant le montant des obligations souscrites soit (2)

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 11,00%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,75%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,25%, durée 7 ans dont 2 années de grâce

Je (nous) desire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez _____ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche
A _____, le _____

Signature :

¹ Cocher la case correspondante.
² Remplir la ligne appropriée.
³ Indiquer le nom du déposant.
⁴ Voir précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».



COPIE



ABC TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 68 000 000 de dinars divisé en 6 800 000 actions de 10 dinars chacune
Siège Social : ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Identifiant Unique : 0577975B

Objet social : Effectuer toute opération bancaire, toutes opérations connexes aux opérations de banque et toutes prises de participation, et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2020-1 »

d'un montant de 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 25 000 000 de dinars,
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	11,00% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,50% et/ou TMM+3,25%	Annuel constant de la 5ème à la 7ème année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019
 Délibération du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019
 Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 16 mars 2020
 Visa du Conseil du Marché Financier N° 207/1039 du 26 MARS 2020

Notice légale publiée au JORT N° 33 du 19/05/2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹ : Mme Mlle M.
 Nationalité : _____ Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
 N° : _____ Délivré le : _____
 Profession / activité : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Pays : _____ Tel : _____

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du _____ et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandant :

Personne Physique (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M Nom & Prénom : _____ Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° : _____ Délivré le : _____	Personne Morale Raison sociale : _____ Identifiant Unique : _____
Profession / activité : Adresse : _____ Code postale : _____ Pays : _____ Tel : _____	

Declare (ons) souscrire à (2)

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 11,00%, durée 5 ans ;
 - Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,75%, durée 5 ans ;
 - Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
 - Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,25%, durée 7 ans dont 2 années de grâce
- au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **22 juin** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **22/06/2020** et sont remboursables
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° _____ Tire sur _____ Agence _____
- Par virement en date du _____ effectué sur mon (notre) compte n° _____ ouvert chez _____ agence _____

La somme de (en toutes lettres) _____ représentant le montant des obligations souscrites soit (2)

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 11,00%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,75%, durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,25%, durée 7 ans dont 2 années de grâce

Je (nous) desire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ _____ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche
 A _____ le _____

Signature *



¹ Cocher la case correspondante.
² Remplir la ligne appropriée.
³ Indiquer le nom du dépositaire.
 *Avec précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »